

COMMUNE
DE
SAINT-GEORGES



**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DU 1^{er} ADJOINT**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures zéro minute, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Georges proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé..... 11.
Nombre de conseillers en exercice..... 11.
Nombre de conseillers qui assistent à la séance..... 10.

Etaient présents :

BAZIN CARINE	GILLIOT ROLAND
DESFRERES THIERRY	KUNTZ CAROLINE
ERHARD EVELYNE	LINARD EMILIE
GALL EMILIE	OTT JONATHAN
GENET FRANCK	TIHA BASTIEN

Absent excusé : DIEBOLD QUENTIN

La séance est ouverte sous la présidence de M Roland GILLIOT, doyen d'âge des membres du Conseil municipal, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installés, dans leurs fonctions de Conseillers municipaux Mesdames et Messieurs :

BAZIN CARINE	GILLIOT ROLAND
DESFRERES THIERRY	KUNTZ CAROLINE
DIEBOLD QUENTIN	LINARD EMILIE
ERHARD EVELYNE	OTT JONATHAN
GALL EMILIE	TIHA BASTIEN
GENET FRANCK	

ÉLECTION DU MAIRE

→ Un secrétaire est choisi parmi les conseillers : Mme KUNTZ Caroline

ÉLECTION DU MAIRE

Le Président, après rappel des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Un candidat : GILLIOT Roland

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
- A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
- Majorité absolue.....	6

Le candidat **M GILLIOT Roland** a obtenu **onze – 11 voix**

M. GILLIOT Roland ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé Maire** et a été immédiatement installé.

Puis, le Maire a invité le Conseil municipal à procéder à la création des postes d'adjoints, et a proposé de fixer le nombre d'adjoint à **un**.

Le Conseil après délibération, **a décidé** à l'unanimité la création d'un d'adjoint au Maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS

M. le maire constate qu'il y a 2 candidats :

- GALL EMILIE
- GENET FRANCK

La séance est suspendue quelques minutes, le temps d'établir la 2^{ème} liste des candidats au poste d'adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
- A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	0

- Reste pour le nombre de suffrages exprimés11
- Majorité absolue..... 6

La liste menée par **GALL EMILIE** a obtenu **trois – 3 voix**
 La liste menée par **GENET FRANCK** a obtenu **huit – 8 voix**

La liste menée par M. GENET FRANCK ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamée élue** et a été immédiatement installée.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CCSMS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD

Aux termes de la loi du 17 mai 2013, les conseillers communautaires sont élus à l'occasion des élections municipales, en fonction de l'ordre du tableau municipal (Maire puis Adjoints) dans les communes de moins de 1 000 habitants.

SAINT-GEORGES : nombre de conseillers communautaires :
 - **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.**

Conformément à cette loi, le Maire M. GILLIOT ROLAND et le 1^{er} adjoint M. GENET FRANCK seront conseillers communautaires.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX DE LORQUIN

Désignations ajournées et reportées au prochain conseil municipal.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL DE MOUSSEY ET ENVIRONS.

Désignations ajournées et reportées au prochain conseil municipal.

La secrétaire de séance, Caroline Kuntz



Le Maire, Roland Gilliot



